



François SIMON

*Vice-Président du Conseil Régional
en charge des solidarités,
jeunesse, santé, insertion par l'économie,
lutte contre les discriminations, logement*

**Direction des Infrastructures et des
Transports
Monsieur le Directeur**

Toulouse le 26 Août 2013

Objet : Courrier du CIAH 31 – DSP gestion et exploitation lignes régulières de transports publics par autocar

Monsieur le Directeur

Je suis alerté tout comme le Président Martin MALVY et le Vice-Président en charge des Transports Charles MARZIANI par le Collectif Inter Associatif Handicaps 31 (CIAH 31) sur la délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation des lignes régulières de transports publics de personnes par autocar de la Région Midi-Pyrénées.

Le CIAH 31 m'interpelle sur la formulation de cette offre de DSP qui semble exclure les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Je souhaite donc disposer de plus amples informations sur ce sujet. Il me semble dans tous les cas fondamental que l'obligation d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite soit mentionnée dans la DSP.

Cordialement

François SIMON
Vice Président en charge des Solidarités

PS : courrier du CIAH joint à ce présent courrier